

10-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

En 2021, l'inflation, américaine était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19. En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait d'impulsions budgétaires plus orientés vers l'investissement, notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ». Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20ème Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

Ainsi, en novembre 2022, l'inflation moyenne au sein de l'Union Européenne atteint 10 %.

La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a pour objet de proposer un cadre pluriannuel des finances publiques jusqu'en 2027. Ce dernier prévoit une réduction du déficit public à -3% à horizon 2027 soit un effort entre 2022 et 2027 de près de 40 Mds€. Le Gouvernement adosse le respect de cette trajectoire aux mesures suivantes :

- L'extinction progressive des mesures de soutien tant relatives à la crise sanitaire qu'à la protection du revenu net face à l'inflation.
- Un retour de la croissance à compter de 2024.
- Un effort sur les dépenses publiques avec une compression des évolutions de charges toutes administrations confondues, de seulement +0,6 % par an (hors extinction progressive entre 2023-2026 des mesures de soutien).

Il est possible qu'une dégradation rapide des finances publiques, dans un contexte de crise de l'inflation et de récession, nécessitera de repenser l'association des collectivités à la réduction des déficits publics. Il ne faut pas exclure un cadre plus contraignant à venir qui pourrait déboucher sur une nouvelle ponction des ressources des collectivités.

Le choc budgétaire inflationniste ressenti dès 2022 se poursuit en 2023 et vient directement bouleverser les équilibres d'action de la Commune. La prudence est dès lors de mise : si la bonne santé financière avant inflation et les nombreux investissements de la Ville permettent de supporter une certaine dégradation de son épargne, la puissance des hausses et la volonté de préserver les capacités d'investissement dans la durée enjoignent l'activation de mesures budgétaires dès 2023, pour certaines engagées en 2022. Dans une conjoncture des plus incertaines, la commune d'Ablon-sur-Seine doit s'efforcer de poursuivre ses objectifs de bonne gestion, même si elle devra inévitablement composer entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales. Le budget 2023 est donc construit en retenant les grands enjeux et projets communaux, avec la volonté de contenir les ratios de solvabilité (épargne brute et capacité de désendettement) à un niveau malgré un contexte très contraint, notamment sur les dépenses énergétiques.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement fait partie intégrante de la politique budgétaire menée par la commune depuis plusieurs années. C'est un objectif constant, d'autant plus en 2023, dans un contexte législatif incertain et dans un contexte économique morose et inflationniste. La gestion rigoureuse de la commune menée depuis le début de la mandature vise avant tout à préserver les grands équilibres budgétaires. L'ensemble des élus et des services municipaux se sont ainsi mobilisés pour dégager des économies. Cette stratégie financière a permis de se maintenir en mouvement tout en respectant une gestion sobre des deniers publics.

Par ailleurs, lancé en novembre 2022, le plan de sobriété énergétique devrait impacter le budget 2023 en limitant la hausse de certaines dépenses. Dans un budget sous tension, ces mesures de sobriété sont un volet important de maîtrise des marges de manœuvre de la ville. L'objectif étant que les dépenses de fonctionnement suivent la même courbe d'évolution que les recettes. En effet avec la stabilisation des dotations d'État, la commune doit contrôler le poids des charges supplémentaires, afin de conserver des marges de manœuvre pour les années à venir.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-094-219400017-20230330-20230330_01

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur, car il constitue le poste de dépenses le plus important de la collectivité. Ce poste devrait progresser pour 2023 à environ 4 120 k€ (contre 3 937 k€ au BP 2022). Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants (fortement impacté par l'inflation), les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements...

Toutefois, des efforts de gestion supplémentaires ont été demandés en 2023 aux différents services, afin d'amortir au maximum les effets inflationnistes de ce chapitre (près de 2,9 M€ pour 2023). Ainsi, des variations ont été prévues afin d'ajuster les différentes lignes budgétaires en fonction de la réalité des dépenses et des besoins.

Cet objectif constitue une cible ambitieuse, dans la mesure où l'inflation prévisionnelle est attendue à + 4,2 % pour 2023 ; et que la remontée des cours du pétrole est de nouveau fortement envisagée en 2023.

S'agissant des perspectives d'évolution des recettes à l'horizon de 2023, la revalorisation annuelle des bases d'imposition devrait être fixée à 7 % en 2023, ce qui devrait accroître le dynamisme des recettes perçues (5,5 MK € pour 2023). Les taux d'imposition de la ville ne varieront pas en 2023.

Impôts locaux	Taux proposés pour 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,65 % (dont 13,75% du département)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,03 %

S'agissant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, (qui suit les compétences transférées au Territoire), pour la première année la commune d'Ablon ne percevra pas cette taxe qui sera directement instituée par le Territoire.

Le fonds de solidarité des régions d'Ile-de-France, pour Ablon la recette est estimée à près de 400 k€ pour 2023. Concernant la Dotation Nationale de Péréquation, cette dotation est maintenue dans le PLF 2023 à un niveau identique à 2022 au niveau national. Elle est estimée pour la ville en 2023 à 109 K€.

L'essentiel des produits des services correspondait au secteur du périscolaire et de l'enseignement (65 % des recettes de ce chapitre), ainsi qu'au secteur de la petite enfance (11 %). Les produits attendus sur 2023 sur le chapitre des produits des services sont estimés à 385 K€. S'agissant des droits de mutation, l'estimation de cette recette est difficile en raison de son lien étroit avec le marché immobilier. Si la baisse des taux d'intérêts favorise l'accès à l'achat immobilier depuis quelques années, une montée des prix pourrait ralentir le nombre de mutations immobilières et la Ville pourrait en ressentir les effets. Pour 2023, elle est attendu dans des ordres de grandeurs équivalentes à l'année 2020, soit un niveau prévisionnel estimé à ce stade à 200 k€.

Concernant la taxe sur l'électricité, dont le produit a atteint entre 60 k€ et 70 k€ par an sur les derniers exercices, l'évolution de son produit demeure difficilement prévisible, au regard de sa réforme et par ailleurs, pour une part significative à la « rudesse » de l'épisode hivernal et à l'évolution des comportements des ménages ablonais en matière de consommation d'énergie. Cependant, l'ordre de grandeur du produit devrait s'avérer similaire à celui des années précédentes, voire en légère baisse, soit 65 k€ pour 2023.

S'agissant des recettes d'investissement, le FCTVA est estimé à 480 k€ au regard des investissements réalisés en 2022. Le montant des subventions d'investissement est estimé à 400 k€, couvrant les notifications de subventions reçues dans le cadre d'investissements réalisés sur 2022.

Pour l'exercice 2023, les investissements seront orientés vers :

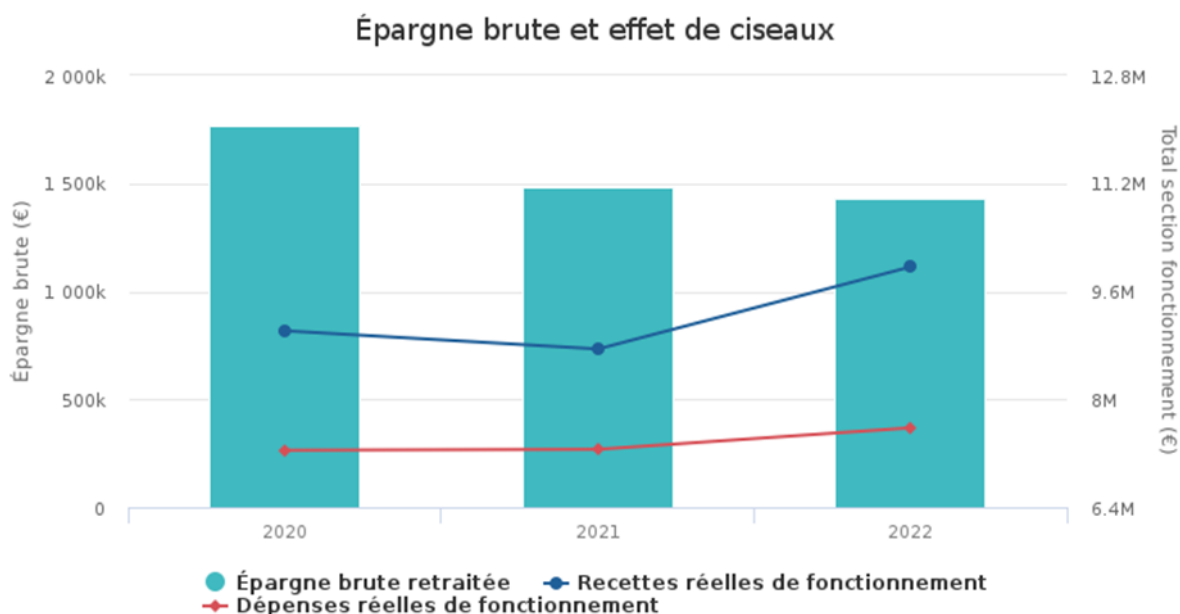
- L'entretien courant et la réhabilitation du patrimoine communal : avec les dépenses indispensables pour maintenir en fonction certains équipements. De même, l'état de délabrement de certains bâtiments communaux impose des interventions d'urgence et dans un cadre pluriannuel.
- Les investissements générateurs d'économies en fonctionnement avec la poursuite des travaux thermique sur l'ECAP.
- La mise aux normes et la sécurisation des bâtiments et de la voirie, avec notamment la réfection de voiries, les travaux liés à l'accessibilité et les mises aux normes électriques et gaz sur le patrimoine de la ville dans un cadre pluriannuel.
- La valorisation des espaces publics avec principalement : l'amorçage des travaux d'aménagement d'un parc écologique au quartier de la gare et la fin des travaux pour la création d'un jardin partagé.

Les projets d'investissement retenus dans le cadre de la préparation budgétaire seront exposés de manière plus exhaustive lors de l'adoption du budget primitif 2023.

L'épargne brute de la commune

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent au recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.



L'état de la dette

Au 1er janvier 2023, l'encours de la dette courante s'élevait à 3,1 M€. Les charges financières représenteront environ 1,26 % des Dépenses réelles de fonctionnement en 2023. Courant de l'exercice 2023, l'emprunt jouera donc un rôle de variable d'ajustement dans l'équilibre budgétaire du budget 2023. Son montant sera donc précisé en fonction du programme d'investissement retenu pour le prochain exercice. Pour le budget 2023, il est prévu une enveloppe de 312 k€ au titre du remboursement du capital de la dette, et 98 k€ au titre des intérêts de la dette, portant ainsi le montant de l'annuité 2023 à 410 k€.

En K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 1er janvier de l'année N.	3 771	3 455	3 160	2918	2678	2 431	3 167
Remboursement du capital de la dette	330	295	350	240	247	275	302
Intérêts de la dette	135	121	140	103	94	88	82